LEÇON 2: Naturel et Artificiel

L'un des aspects les plus importants des juridictions est la reconnaissance de la différence fondamentale entre ce qui est naturel par rapport à ce qui est artificiel, et ce qui est physique par rapport à ce qui est fictif.

Dans ce contexte, le concept le plus significatif et le plus influent est le droit. Il existe de nombreuses autres constructions telles que des maisons privées artificielles (de main d'homme) sur le sol naturel, des bâtiments d'usine artificiels sur la terre, des cargos artificiels sur la mer naturelle, des avions artificiels dans l'air naturel, etc. Ceux-ci sont faciles à comprendre car ils sont tous de nature physique. Les lois, quant à elles, ne sont pas physiques et purement conceptuelles, ce sont des constructions intellectuelles (fictives) de l'esprit. Ces caractéristiques rendent les lois un peu plus difficiles à comprendre clairement.

Deux systèmes de droit juridictionnel fondamentaux
Considérée systématiquement, notre technique de frontières juridictionnelles artificielles et de lois est conforme au Plan Divin du Cosmos lorsqu'elle est utilisée correctement avec des limites qui sont permanentes et ne changent pas beaucoup, et avec des lois adaptables qui peuvent changer si nécessaire.

Il y a une division fondamentale du droit en ce qui concerne le naturel et l'artificiel. Sur le plan naturel, le droit est publique et légitime, et il sert à protéger les droits privés de l'homme vivant, et est connue sous le nom de La Loi. Sur le plan artificiel, le droit est privé et légal, et il sert à protéger les privilèges publics des entités non-vivantes, et est connu sous le nom de Statuts (tels que les codes, les canons, les chartes, les contrats, la législation).

Le graphique suivant explique cette division fondamentale du droit.

Remarque: En raison de cette division fondamentale du droit en deux systèmes distincts, il se développe le besoin d'une interface entre les deux. Cette interface est nécessaire pour traiter les différences qui surviennent invariablement entre les deux systèmes. Cette interface sera abordée dans la LEÇON 7.

Naturel		Artificiel	
Nature/Dieu Nature/Dieu est au-dessus de l'homme/femme >	**Homme/Femme** Homme/Femme est au-dessus du gouvernement >	**Gouvernement** Gouvernement est au-dessus du corporatif >	**Corporatif** Corporatif est au-dessus de rien
Homme/femme légitime vivant		Personnes légales mortes	
Droits privés		Privilèges publics	
Domaine légitime		Domaine légal	

La Loi	Les Statuts
L'homme fait la loi par l'acceptation et la validation des verdicts du jury	Le parlement édicte des statuts par des actes législatifs
La loi est la «common law» du peuple contrairement a la couleur de loi des statuts	Les statuts sont des instruments législatifs contrairement à la common law
Les lois sont des coutumes morales rendues effectives par la conscience du peuple	Les statuts sont proposés des contrats rendus effectifs par le consentement des gouvernés
Le droit, en tant qu'adjectif composé «common law», est compris comme étant opposé à «statutaire»	Statut. Le testament écrit du législateur ... ce mot est utilisé par opposition à la common law
La loi protège les gens contre les préjudices, les pertes et la tromperie	Les statuts régissent les entités (persona) légales comme un avantage de franchise pour l'État
Nous sommes tous égaux aux yeux de la loi	Nous ne sommes pas tous égaux dans les livres de statuts
Les lois sont basées sur des principes	Les statuts sont basés sur des aspects pratiques
Les lois évoluent avec le temps et perdurent souvent	Les statuts peuvent aller et venir rapidement
Légitime fait référence à la loi	Légal fait référence à la législation
Un jury du peuple peut renverser un Statut	Le législateur ne peut renverser la jurisprudence
Les lois peuvent être transposées dans des statuts, mais si elles sont abrogées comme statuts, elles demeurent loi	Les statuts peuvent servir la loi mais ne peuvent pas diminuer ou étendre la loi
De jure en droit	Defacto en pratique
La common law du peuple est la loi de la terre	l'Amirauté commerciale et maritime est la loi de la mer

Vérité Beauté et Bonté



Revision #2
Created 2025-02-22 23:32:07 UTC by Bee
Updated 2025-02-23 01:10:59 UTC by Bee